



Villes. assiégées

dans l'Europe
révolutionnaire
et impériale

Colloque international organisé par la
Société des études robespierristes en
partenariat avec le centre Lucien Febvre

mercredi 3
jeudi 4 mai 2017

Salle de conférence de la MSHE
1, rue Charles Nodier
Besançon



3 mai 2017

13h30 Ouverture du colloque

I CAMPAGNES MILITAIRES ET VILLES ASSIÉGÉES

I-1 DURANT LA PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE

13h50 Maxime Kaci, *La France septentrionale à l'épreuve des sièges : pour une analyse croisée des sièges de Lille, Valenciennes et Dunkerque (1792-1793)*.

14h20 Hervé Drévilion, *Guerre de siège et économie de la violence : la campagne de 1794 en Flandres*.

14h50 Débats et pause

I-2 DURANT LA PÉRIODE IMPÉRIALE

15h10 Jean-Marc Lafon, *La guerre d'Espagne (1808-1814), un conflit déterminé par les sièges ? Esquisse d'un bilan*.

15h40 Annie Crépin, *Le siège évité. L'exemple de la campagne de 1814*.

16h10 Débats et pause

2 LA CONDUITE DES SIÈGES : SPÉCIFICITÉS ET CONVERGENCE

2-1 VILLES ASSIÉGÉES À L'INTÉRIEUR DES TERRES

16h30 Hervé Siou, *Le mythe du sacrifice collectif et le numantinismo: retour sur les raisons du consentement à la mort lors des sièges de Saragosse de 1808-1809*.

17h Miguel A. Melón, *Badajoz (1811-1812) : Analyse et bilan des quatre sièges d'une ville frontalière*.

17h30 Débats

4 mai 2017

2-2 VILLES ASSIÉGÉES SUR LE LITTORAL

- 9h Giorgio Gremese, Aucun titre donné, mais sujet : *Les sièges de Venise sous le Consulat et l'Empire.*
- 9h30 Gonzague Espinosa, *Le siège de Capri (1808) : un nouveau Gaète ?*
- 10h Débats et pause

3 VILLES ASSIÉGÉES : DE LA NORME À L'EXCEPTION

- 10h20 Hugues Marquis, *La capitulation des places-fortes dans la guerre de siège (1792-1794) : un moment solennel.*
- 10h50 Anne Rolland-Boulestreau, *Les sièges durant les guerres civiles : République et guerre de Vendée (1793-1796).*
- 11h20 Antoine Renglet, *État de siège et ordre public dans les villes des départements belges et rhénans, 1794-1814.*
- 11h50 Débats et pause

4 CONSTRUCTIONS RHÉTORIQUES ET MÉMORIELLES

- 13h30 Vincent Cuvilliers, « *Les causes de la prise de Francfort sur le Main, prise en moins de deux heures lorsqu'elle était défendue par les troupes de la République française* ». *Récits et témoignages sur la prise de Francfort-sur-le-Main par les troupes prussiennes le 2 décembre 1792.*
- 14h Valeria Pansini, *Le siège d'Almeida dans la campagne de 1810 au Portugal : de l'événement guerrier à l'argument politique*
- 14h30 Débats et pause
- 14h45 Bernard Gainot et Benjamin Deruelle, *La mémoire des guerres d'Italie au miroir des expérimentations de la période révolutionnaire : l'exemple de la guerre de siège.*
- 15h15 Danièle Pingué, *Le premier siège de Belfort (décembre 1813 – avril 1814), de l'histoire à la mémoire*
- 15h45 Débats et conclusions

Présentation

Bien avant 1789, la poliorcétique et les récits de siège ont suscité de nombreuses réflexions: Carnot écrit en 1781 un *Eloge de Vauban* qui prend parti pour la guerre de siège et la modernisation des fortifications, dans l'esprit du traité de Montalembert, La fortification perpendiculaire ou l'art défensif supérieur à l'art offensif. Choderlos de Laclos critique cette orientation, critique radicalisée par Guibert, qui préconise la supériorité de la guerre de mouvement sur la guerre de siège. Guibert vante l'emploi d'une force légère et manœuvrière qui pourrait écraser la masse lourde, mais lente, des armées traditionnelles. C'est la fin du système traditionnel de défense, derrière une double et triple rangée de forteresses. C'est la condamnation de la guerre de siège. Ce débat s'inscrit dans des enjeux multiples (l'idée de frontières « naturelles » à fortifier, la mémoire nationale, le récit héroïque, etc.). Dès l'Ancien Régime, la notion d'état de siège a elle aussi été repensée et léguée à la Révolution naissante. Celle-ci, plongée dans la guerre au printemps 1792, connaît très vite les réalités propres aux villes assiégées, sitôt qu'Autrichiens et Prussiens entreprennent de bloquer des villes de la France septentrionale. Certains sièges deviennent si fameux qu'ils suscitent de nombreux commentaires, tel celui de Mayence, dont l'armée française sort vaincue mais avec les honneurs de la guerre et envoyée à l'autre bout du territoire sous le nom d'« armée de Mayence ». En 1793, d'autres villes françaises doivent affronter les souffrances et dégâts occasionnés cette fois par des sièges nés dans un tout autre contexte politique et militaire, ici celui d'une guerre civile larvée avec Nantes ou Granville assaillies par les « rebelles » vendéens, là celui du « fédéralisme » teinté d'intervention étrangère comme à Lyon et Toulon. A partir de 1794-1796, les offensives des armées de la République débouchent à leur tour sur des sièges mis devant des villes étrangères (les campagnes d'Italie en offrent de nombreux exemples), avant que les années suivantes et notamment la période impériale n'étendent les opérations à une bonne partie de l'Europe.

Le présent projet de colloque n'entend ni se limiter à une étude juxtaposant des récits de siège, ni se borner aux seuls aspects militaires. Il s'inscrit résolument dans une volonté d'approche comparatiste entre différents contextes qu'il s'agisse des conflits internationaux de la décennie révolutionnaire, des guerres civiles ou des guerres impériales. Les comparaisons ont également vocation à être internationales en prenant en compte les situations des différents pays européens confrontés à des sièges et en croisant les regards des belligérants. Pour ces raisons, les axes suivants sont proposés :

- La décision du siège (ou son évitement). Cet aspect impliquera de prendre en considération les stratégies militaires qui se fondent sur les réflexions du XVIII^e siècle, les représentations en miroir (ainsi avec le cas de Lyon, mais aussi celui de Lille considérée comme une ville modérée dont on espère peu de résistance), enfin le choix des assiégés entre résistance, évitement voire position « médiane » comme à Valenciennes. En effet « l'évitement » n'est pas seulement le fait des assaillants mais aussi des éventuels défenseurs constatant, comme lors de la campagne de France de 1814, l'impossibilité d'une stratégie de résistance à partir des villes. Constat lié à l'attitude de la population civile, autorités locales en tête, mue par la crainte des représailles et/ou de connivence avec l'adversaire et en opposition avec les autorités militaires et les échelons supérieurs de l'autorité civile (en 1814, préfets et commissaires extraordinaires). Une comparaison peut être faite avec l'été 1792, voire avec l'été 1793.
- La conduite de la guerre. Les représentations classiques de la guerre insistent sur la guerre de mouvement, et voient en Guibert le père de la tactique nouvelle (*Essai de tactique*, 1771). Or, à rebours de cette vision, la tactique nouvelle est une combinatoire de forces, qui organise l'offensive à partir de solides points d'appui que sont les forteresses. Même lors de la campagne d'Italie, qui serait une épreuve de la guerre nouvelle, la fortification conserve toute sa place (sièges de Mantoue, de Gènes).
- Le déroulement du siège. Seront étudiés certes les forces en présence et la nature des combats, mais aussi le siège vécu (en envisageant les conditions matérielles et sociales, notamment via l'économie et le commerce), la législation sur l'état de siège et le contrôle de « l'ennemi intérieur », les discours et symboles mobilisés pour encourager ou décourager assiégeants et assiégés, les récits donnés dans la presse.
- Les questions juridiques. Outre l'état de siège, dont les principales dispositions sont arrêtées dès 1791, qui organise le transfert des pouvoirs de police vers l'autorité militaire, le siège et son issue sont inscrits comme des questions fondamentales du droit moderne de la guerre; sort des populations civiles, question de la « brèche » et de la reddition, statut de la force d'occupation. Les contemporains des conflits de la période révolutionnaire et impériale continuent de placer leur action dans le cadre de règles qui remontent au XVI^e siècle. Mais ils innoveront également en matière de droit de la guerre. Il faudra évaluer ces innovations.
- L'issue et l'exploitation du siège. Seront étudiés les répressions et destructions, le nombre de morts (et les types de mort) et la question des soins aux blessés, les exploitations du siège dans les productions diverses (picturales, chansons, théâtres...) ou a contrario les silences significatifs, la mémoire collective et l'historiographie.